

BTS - INGENIEUR - MASTER : Statut ETUDIANT * Demande de BOURSES du CROUS et/ou LOGEMENT

* Les apprentis et les élèves en contrat de professionnalisation n'ont pas accès aux BOURSES du CROUS.

Les droits aux bourses sur critères sociaux d'un étudiant sont déterminés en fonction des revenus de sa famille, du nombre d'enfants rattachés fiscalement au foyer et de l'éloignement de son lieu d'études. Le montant de la bourse est fixé selon un barème national.

■ **Pour déposer votre demande de bourses, aller sur :** [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr) -> demander une bourse ou une aide -> Demande de dossier social étudiant (DSE)

■ **En fonction de vos vœux, vous devez sélectionner :**

BTS Etudiant ESA
Dans l'encadré : Supérieur conduisant à un niveau Licence Sélectionnez <input checked="" type="radio"/> BTS, BTSA + choisir l'Année de formation (menu déroulant) Puis cliquez sur ANGERS AGRITEC ESA (Esfap)
Ingénieur ESA & Master DNM Food Identity ou International Vintage
Dans l'encadré : Supérieur conduisant à un niveau Master Sélectionnez : <input checked="" type="radio"/> Formation d'Ingénieur + choisir l'Année de formation (menu déroulant) Puis cliquez sur ANGERS Ecole Supérieure d'Agriculture

■ **Pour demander un logement en résidence universitaire, aller sur :** <https://trouverunlogement.lescrous.fr/> -> Trouver un logement dans une résidence universitaire

Choisissez l'une des 4 résidences les plus proches de l'ESA :

1. Résidence Madeleine - 2. Cité Bourgonnier - 3. Résidence Célestin Port - 4. Cité Couffon-Pavot.

■ **Pour connaître dès maintenant vos droits à la bourse et votre échelon, faire une simulation en allant sur :** <https://simulateur.lescrous.fr/> -> Simulateur de bourses

■ Procédure

	1. Calcul droit à bourse	2. Demande	3. Réponse	4. Validation	5. Attribution conditionnelle	6. Confirmation	7. Décision définitive
Échéance	A tout moment	15 janvier au 15 mai	Sous 48h par courriel	Renvoi du dossier sous 8 jours	Etude au fur et à mesure de la réception des dossiers	Remettre à la rentrée votre notification à l'ESA et à l'Université pour les Masters	Dès inscription validée par l'ESA et l'Université
Action	Simulateur -> calculez votre bourse	Saisissez votre demande		Validez votre dossier et envoyez les pièces réglementaires	Réponse de principe du CROUS	L'établissement confirme au CROUS votre inscription	Le CROUS vous adresse la décision définitive

L'attribution conditionnelle de bourse est à remettre à l'ESA dès réception, avec votre dossier d'inscription complété sur DOSSIEL :

➤ afin d'obtenir l'attribution définitive et de permettre le versement de votre bourse chaque mois

➤ être exonéré de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Attention ! Qu'on soit boursier ou non boursier, on doit obligatoirement s'inscrire à la CVEC sur le site [MesServices.etudiants.gouv.fr](https://mes-services.etudiants.gouv.fr) avant la rentrée.

Le "Statut Boursier" ouvre droit également à :

- l'augmentation de l'Allocation logement.
- d'autres aides, réductions ou exonérations éventuelles (par ex : bourse départementale ou bourse régionale...)
- la dispense de paiement des droits d'inscription universitaire (gain de 243 € en Master en 2019-2020).

Contact ESA : Leicy PASTOR - 02 41 23 55 27 - email : l.pastor-corso@groupe-esa.com